

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 30 JUIN 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	25	25 + 2 pouvoirs

Date de convocation 24 juin 2025

Date d'affichage 24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, DE BOUEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurèle, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PICARA Daniel, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SENEOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy.

Représentés : AUGUIN Isabelle par VIART Jean-Michel, BUSI Fanny par GROSJEAN Patrick.

Absents : DOSNON Guillaume, PETITJEAN Patrick.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : ACQUISITION – TERRAINS CONGREGATION DES SŒURS DU BON SECOURS
N° de délibération : 2025-83

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
25	27	27	0	0	0

Rapporteur : Michel BROUILLET

La congrégation des sœurs du Bon Secours est à la recherche d'un acquéreur pour leur propriété comprise entre les rues Egalité, Gilet et Gambetta. D'une surface d'environ 33 991 m², ce bien constitue une véritable opportunité pour la commune, de part sa situation (centrale à la commune), sa proximité avec les équipements publics, sa géométrie très régulière.

➤ AP 17 LE VILLAGE Jardin	4 845 m ²
➤ AP 19 LE VILLAGE Verger	10 736 m ²
➤ AP 21 LE VILLAGE Jardin	1 405 m ²
➤ AP 22 LE VILLAGE taillis	2 992 m ²
➤ AP 488 LE VILLAGE Sol	17 m ²
➤ AP 489 LE VILLAGE Terre	11 562 m ²
➤ AP 538 25 RUE GAMBETTA Sol	163 m ²
➤ AP 539 25 RUE GAMBETTA Sol	253 m ²
➤ AP 543 25 RUE GAMBETTA Sol	2 008 m ²
➤ AP 544 25 RUE GAMBETTA Sol	10 m ²
TOTAL :	33 991 m²

Des échanges ont eu lieu et les deux parties se sont entendues sur une valeur d'acquisition de 1.675.200 €, conforme à l'estimation des domaines tenant compte de la marge de négociation. L'acquéreur prendrait à sa charge les diagnostics nécessaires à la vente ainsi que les frais d'acte.

Vous trouverez en annexe l'estimation des domaines du 15 mai 2025.

La commission « Finances-Affaires générales » du 11.06.2025 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Au bénéfice de ces informations et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'ACCEPTER** le principe de l'acquisition du terrain appartenant à la congrégation des sœurs du Bon Secours ;
- **DE FIXER** le prix d'acquisition à 1.675.200 € ;
- **DE DIRE** que tous les frais inhérents à cette acquisition sont pris en charge par la commune, notamment les frais d'acte et de diagnostics ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à l'achat dudit bien, notamment l'acte notarié qui sera dressé par Me MARTIN, notaire associé, 30 boulevard Victor Hugo à Troyes – 10000 ;
- **DE RESERVER** les crédits nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2025.07.03 08:35:21 +0200
Ref:9046132-13614041-1-D
Signature numérique
le Maire